

En août et septembre 1925, des négociations ont eu lieu à Londres et à Washington. Un accord *conditionnel* a pu être conclu par la France avec l'Angleterre ; mais on n'a pas pu s'entendre avec les États-Unis. Dès lors, à l'heure actuelle (octobre 1925), la question reste non résolue. Il est donc impossible de préciser la charge qui pèsera sur la France, du chef des prêts anglais et américains.

V

Malgré tout, les économistes qui ont étudié le problème se déclarent partisans de l'annulation des dettes interalliées.

Laissons de côté les économistes français (1) ou italiens ; ils peuvent paraître suspects de partialité, justement à raison de leur nationalité.

En Angleterre, dès le 26 avril 1919, la revue *The Economist* proposait que le gouvernement britannique abandonnât sa créance envers les alliés à qui elle a fait des avances (2).

La même thèse fut soutenue, en décembre 1919, par le professeur J. M. Keynes, dans son fameux livre *Les Conséquences économiques de la Paix* (3) : « L'entière annulation de la dette interalliée, écrivait-il, c'est-à-dire des dettes entre les gouvernements des pays alliés et associés contractés pour les objets de la guerre... est une proposition que je crois être absolument essentielle à la prospérité future du monde. De la part de l'Angleterre et pour les États-Unis, les deux puissances principalement intéressées, ce serait un acte politique de haute prévoyance que de l'adopter... Je crois que c'est un acte de générosité que l'Europe peut demander, pourvu que l'Europe fasse un effort honorable dans d'autres directions, de ne pas continuer la guerre, économique ou autrement, mais d'achever la reconstitution économique du continent tout entier. »

Keynes présentait une série d'arguments de moralité, de justice, de politique.

Deux ans plus tard, en décembre 1921, le professeur J. M. Keynes publiait un nouveau livre, *A Revision of the Treaty* (4) :

« Le projet d'annulation intégral ou partiel des dettes interalliées, disait-il, figure au premier plan de mes conclusions. Ceux qui ne sont pas prêts à des mesures de cet ordre ne doivent pas prétendre s'intéresser sérieusement à la reconstitution de l'Europe... »

(1) Sur cette question v. Gaston JÈZE, La Répartition équitable entre les alliés des charges financières de la Guerre, dans la *Revue de Science et de législation financières*, 1919, p. 614 et suivantes, avec les auteurs cités.

(2) P. 689.

(3) Édition anglaise, p. 253 et suivantes ; édition française.

(4) Édition française sous le titre *Nouvelles considérations sur les conséquences de la paix* (traduction Franck) Stock, Paris, 1922, p. 175 et suivantes, et surtout p. 179.